

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Ressources
Affaires Juridiques et Assemblées

Arrêté du PCD - nomenclature achats

ARRÊTÉ n°2023-307

Arrêté du président du conseil départemental fixant l'architecture de la nomenclature des achats en matière de fournitures et services

LE PRÉSIDENT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération de l'assemblée départementale en date du 1^{er} juillet 2021 n°6.3.1 donnant délégation d'attributions au Président du conseil départemental,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté adopte la nouvelle architecture de la nomenclature des achats de fournitures et de services au titre de l'année 2023 du Département de l'Ardèche telle que figurant en annexe. En outre, il prend en compte les modifications apportées à cette nomenclature au titre de l'année 2023.

Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet au jour de sa publication, abroge toutes dispositions antérieures qui lui seraient contraires.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Lyon de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services du Département de l'Ardèche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la collectivité (institution-actes réglementaires).

Fait à Privas le

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le : 11 mai 2023,
Affiché en l'Hôtel du département le : Publié le 11 mai 2023
Identifiant de télétransmission : 007-220700017-20230101-208798-AR-1-1

Annexe 1

NOMENCLATURE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES - 2023											
NUMERO	LIBELLE DE LA NOMENCLATURE	MONTANT PREVISIONNEL H.T. D'ACHATS ANNUEL	MONTANT PREVISIONNEL HT D'ACHATS PLURIANNUEL préciser le nombre d'années			MONTANT TOTAL 2023 compté	MONTANT D'ACHATS PONCTUELS HT OU EXCLUSIFS (préciser le nombre d'année au besoin - non compté)	SERVICES UTILISATEURS	SERVICE PILOTE	DEMATÉRIALISATION OBLIGATOIRE (mise en ligne sur profil acheteur)	TYPE DE PROCEDURE
			MONTANT PREVISIONNEL HT D'ACHATS ANNUEL	DOUREE EN ANNEE	ANNEE DE CONSULTATION						

Par ailleurs, des onglets spécifiques en annexe de la nomenclature pour :

- Les unités fonctionnelles
- Les unités opérationnelles distinctes,
- Les opérations spécifiques.

